

A Savignac de l'Isle, le 17 mars 2026

6 Avenue du Château 33910 Savignac de l'Isle

– Tél/Fax : 05 57 84 25 90

Mail : mairie-de-savignac@orange.fr

Site : <https://mairie-savignacdelisle.fr>

Mesdames, Messieurs les Conseiller-e-s

Objet : Convocation Conseil Municipal.

Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu à la Mairie le :

Vendredi 20 Mars 2026 à 18 h

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 23 Février 2026
- Charte de l' élu local
- Délibération n°02-2026 : Installation du conseil municipal – Élection du Maire
- Délibération n°03-2026 : Détermination du nombre des adjoints et conseillers municipaux délégués
- Délibération n°4-2026 à n°7-2026 : Élection des adjoints
- Délibération n°8-2026 : Régularisation de parcelle suite à un échange en 1995
- Questions diverses

Vous remerciant par avance de votre présence,

Le Maire,
Chantal GANTCH.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-05_2026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 mars 2026

N°05-2026: Election du 2^{ème} Adjoint au Maire

L'an deux mille vingt six, le vingt mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2026 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, David Bogaert, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés : Aurélie Cellier, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre

Secrétaire de séance Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-05_2026-DE

S L G

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à .., rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Sur proposition de Christelle Lagrave de désigner Thibaut Fugier 2 ème adjoint au Maire et après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Thibaut Fugier se porte candidat. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : oui

A obtenu :

- 12 voix

Mr Thibaut Fugier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint au Maire.

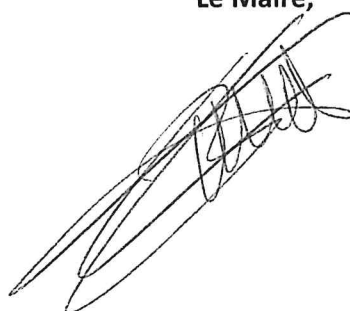
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-06_2026-DE

SLO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 mars 2026

N°06-2026: Election du 3^{ème} Adjoint au Maire

L'an deux mille vingt six, le vingt mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2026 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, David Bogaert, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés : Aurélie Cellier, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre

Secrétaire de séance Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 033-213305097-20260323-06_2026-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 3, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Sur proposition de Christelle Lagrave de désigner Danielle Basset 3 ème adjoint au Maire et après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Danielle Basset se porte candidate. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : oui

A obtenu :

- 12 voix

Mme Danielle Basset ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième Adjointe au Maire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



REPUBLICQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260413-15_2026-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 10 Avril 2026

N°15-2026: Election Des adjoints au Maire
Annule et Remplace les Délibérations 04-2026,05-2026 et 06-2026

L'an deux mille vingt six, le 10 Avril 2026 à 15 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 7 Avril 2026 par Madame Christelle LAGRAVE, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Christelle Lagrave, Eric Fron Ortin, Danielle Basset, Thibaut Fugier, Marine De Taffin, Thierry Verrier, Nadia Berckmans, David Bogaert, Anaïs Ladan, Laurent Carpentier, Sylvia Villegente, Jérôme Tresarrieu-Bezincq

Absents excusés : Aurélie Cellier, Cyril Hasbroucq, Véronique Fièvre

Secrétaire de séance Anaïs Ladan

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260413-15_2026-DE

SLO

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS :

-04-2026

-05-2026

-06-2026

SUITE AU COURRIER DE LA SOUS PREFECTURE DU 2 AVRIL 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'Adjointes au Maire à 3, Madame Le Maire rappelle que les adjoints sont donc élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée) dans l'ensemble des communes. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : OUI

Ont obtenu : Liste 1 : Eric.FRON-ORTIN – Danielle.BASSET – Thibaut.FUGIER,
12 (Douze) voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :
Eric.FRON-ORTIN – Danielle.BASSET – Thibaut.FUGIER

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 033-213305097-20260323-07_2026-DE



OBJET :

Régularisation de parcelle suite à un échange en 1995

Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE



RÉUNION

N°7-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers en visioconférence :
Nombre de Conseillers absents excusés : 3
Nombre de Conseillers absents non excusés :
Date de convocation du Conseil Municipal
17 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt six à dix huit heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE
L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Christelle LAGRAVE	X			
Adjoints :				
Eric FRON ORTIN	X			
Thibaut FUGIER	X			
Danielle BASSET	X			
Conseillers:				
Laurent CARPENTIER	X			
Thierry VERRIER	X			
David BOGAERT	X			
Marine DE TAFFIN	X			
Sylvia VILLEGENTE	X			
Anaïs LADAN	X			
Jérôme TRESARIEU-BEZINCQ	X			
Nadia BERCKMANS	X			
Aurélie CELLIER		X		
Cyril HASBROUCQ		X		
Véronique FIEVRE		X		

Anaïs LADAN a été élu secrétaire de Séance.

Régularisation de parcelle suite à un échange en 1995

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) précisant les conditions d'un échange concernant le tracé d'un chemin rural ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Considérant que la commune régularise l'emprise des chemins ruraux ;

Considérant que le propriétaire susnommé Mr et Mme NADAL Lucien souhaitait échanger une parcelle cadastrée A n°1132 afin de l'intégrer au chemin communal et la commune cédait à Mr et Mme NADAL Lucien la parcelle cadastrée section A n°1133 formant partie du chemin rural .

Les parties ont donc décidé de conclure un échange en 1995 ; un document d'arpentage en date du 25 Avril 1995 a été établi par le Cabinet MOREAU géomètre à Libourne.

Par rapport à la surface de la parcelle il manquait à Mr NADAL une superficie de 56m²

La commune a attribué une superficie de 61m² en contre- partie Mr Nadal a reculé sa limite le long du chemin rural pour porter sa largeur à 3m50 au lieu de 3m soit l'abandon de 12m²

Dans cet échange Mr Nadal récupérait 49 m² au lieu des 56m² qui lui manquaient.

Cette délibération permet de régulariser cet acte authentique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 12 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

Art. 1^{er} – Décide de régulariser la parcelle suite à un échange en 1995

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an
que dessus. Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Secrétaire de séance :

